



Déclaration de presse de la Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe concernant l'élargissement de l'Union Européenne

Par l'adoption des dix états membres nouveaux le 1^{er} Mai 2004 l'Union Européenne va grandir de 75 million personnes. Cet élargissement est une défi pour l'Union Européenne sur le plan économique, social et idéologique. Pour maîtriser ces devoirs, le Conseil Européen se décida, le 14/15 Décembre 2003 à Laeken, de convoquer une "Convention pour l'avenir de l'Europe".

La Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe, rappelle à l'héritage chrétien commun de l'Europe qu'il propose comme une contribution fondamentale pour l'intégration. Le rappel de la tradition chrétienne commune, comme un lieu historique, peut devenir une aide d'orientation dans diverses affaires éthiques et sociales de la société européenne entière.

Un défi, l'un des plus importants concernant l'élargissement de l'Union Européenne, porte à la cohésion de la société européenne. La famille comme la cellule de base de chaque société, c'est le premier et le plus important lieu où il faut apprendre la solidarité et la cohésion sociale ainsi que l'accepter comme la base essentielle. La famille, c'est un lieu du traitement respectueux de la vie commençante ainsi que de son fin naturel, du traitement des personnes handicapés, vieilles ou malades, ou bien des situations économiques difficiles qu'on peut résoudre d'un façon concrète.

Pour pouvoir exécuter son devoir sociétal, la famille a besoin de conditions de cadre appropriées. L'Union élargie doit prendre conscience du fait que la formation et l'éducation des enfants représente un investissement élémentaire pour l'avenir qui doit être compris comme un tel dans la conscience publique et politique. Les fonctions de la famille doivent se refléter dans les mesures pro familiales sur le plan social et de retraite de chaque état, pour assurer un compensation juste des fardeaux de la famille.

Johannes Fenz, président de la FAFCE: "Je m'emploie à faire accepter, dans l'Union avec 25 états membres, que la protection de la vie soit complète, commençant avant la naissance de l'enfant jusqu'à la mort naturelle de l'homme, comme expression des valeurs chrétiennes."